

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150611-2015\_B269-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2015  
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B269**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée**

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_7\_05**

**BUREAU DU 11 JUIN 2015**

Rapporteur : Claude FILIPPI

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Tourisme et promotion du territoire**

**Objet : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la coopération décentralisée, neuf associations du territoire qui interviennent dans le champ de l'international, ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour soutenir des projets à caractère humanitaire, destinés aux populations en difficulté.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix a une compétence de principe à exercer des actions de coopération décentralisée dans tous ses domaines de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, qui lui sont dévolus par la loi ou par ses statuts.

L'intervention de la CPA en matière de coopération décentralisée concerne essentiellement des actions qui participent au rayonnement de son territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le soutien aux associations.

Cette année, plusieurs associations ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour obtenir une aide financière directe pour la réalisation de leur projet à l'étranger. Le Comité de Pilotage de la Mission « Relations Internationales », réuni le 8 avril 2015, a donné un avis favorable à ces demandes ci-après détaillées, pour un montant total de 37 000 euros.

### **RAFFIERKRO**

Créée en 1994, cette association vise la réalisation de projets de solidarité et de développement durable sur le plan international. C'est dans ce cadre que s'inscrit son projet socio-sanitaire, initié depuis plusieurs années et destiné à une communauté de villages, associés en coopérative autour du village de « Raffierkro » en COTE D'IVOIRE.

La subvention sollicitée cette année doit permettre la poursuite de ce projet, notamment par les travaux d'électrification des villages, la construction de forages et de logements des enseignants, l'aide matérielle d'artisans locaux, le développement de la ferme de culture de spiruline et l'installation d'un atelier de poterie, de façon à améliorer les conditions de vie de la population locale en difficulté économique et sociale.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix de 6 000 euros.

### **FORMATION SANS FRONTIERES**

Cette association a pour but d'aider les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, situés dans les pays en voie de développement, qui se trouvent en situation de détresse et de misère. Cette aide a pour objectif l'insertion professionnelle et la promotion sociale des ressortissants Guinéens en difficultés économiques majeures.

La subvention sollicitée en 2015 doit permettre de poursuivre ce projet par la dotation en équipements, le développement de l'axe formation plus spécialisée des formateurs (conduite d'engins de chantier, maintenance automobile de base) et la consolidation des partenariats en Guinée (mise en réseau et déploiement de l'infrastructure guinéenne de formation aux métiers de la maintenance des véhicules). Ce projet a été lancé en 2005 à l'initiative de l'équipe pédagogique du CFA du Pays d'Aix.

L'association sollicite cette année encore, le soutien financier de la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 9 000 euros.

### **ASSOCIATION « IMAG IN »**

Cette association a pour but de favoriser l'accès à l'éducation et l'amélioration des conditions sociales et sanitaires de populations victimes de la misère et de l'exclusion.

Son projet concerne la poursuite de rénovation et sécurisation d'écoles à MADAGASCAR, notamment celle de l'école primaire de TANAMBAO (rénovation de 4 salles de cours) partiellement écroulée.

Par ailleurs, l'association organise des expositions photographiques dans les établissements scolaires de notre territoire, destinées à sensibiliser les écoliers aux difficultés d'accès à l'éducation des enfants des pays émergents.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix de 6 000 euros.

### **ASSOCIATION LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE**

Cette association aide et participe à des activités de promotion socio-économique ou sanitaire au BURKINA FASO en menant des actions spécifiques dans les domaines de la santé, l'éducation et l'accès à l'eau dans une région de brousse.

Son projet 2015 porte essentiellement sur la poursuite de l'équipement du canton de Toleha au BURKINA FASO par la construction de deux nouveaux forages, deux nouveaux logements de personnels de santé et achat de matériel médical et la construction d'un logement d'enseignant.

L'association réalise 2 déplacements par an sur place.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 10 000 euros.

### **ASSOCIATION VENTALILI**

Cette association a pour but de développer des échanges solidaires et culturels entre la commune de Ventabren et de Tanlili au BURKINA FASO et leurs écoles.

Le projet 2015 a vocation à poursuivre le développement du village de Tanlili au BURKINA FASO, notamment par l'alimentation de la banque de céréales, le transport de l'eau domestique du puits aux cases (remorques à eau) et les installations nécessaires à l'irrigation du jardin potager collectif.

L'objectif du projet étant, à terme, de permettre à la population locale d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Pour ce faire, l'association sollicite une participation financière de la Communauté du Pays d'Aix de 6 000 euros.

### **ASSOCIATION YARGO DEVELOPPEMENT**

Cette association a pour objectif de mettre en place des activités économiques et culturelles dans le village de Yargo au BURKINA FASO.

Le projet 2015 vise à développer le village de Yargo, notamment par le transport d'eau domestique (charrettes à eau), le développement de l'esprit d'entreprendre par la mise à disposition de 20 micro-crédits, la réduction de l'insuffisance alimentaire par l'achat de charrues kassine, l'installation et l'alimentation d'une banque de céréales, étendre la formation des habitants à la culture et enfin, l'amélioration de l'équipement de l'école.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 5 000 euros.

### **ASSOCIATION CASAMASANTE**

Cette association a pour but d'apporter une aide sociale et médicale aux familles de Cap Skirring au SENEGAL, notamment par la construction d'un dispensaire à destination du suivi médical des familles, du stockage du matériel médical, de la pharmacie et des carnets de santé et des campagnes de vaccination.

De plus, l'association souhaite développer un axe de sensibilisation dans les écoles aux problèmes sanitaires.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 3 000 euros.

### **ASSOCIATION ENTRAIDE PROTECTION CIVILE INTERNATIONALE**

Cette association vise à fournir un apport technique et une assistance en matière de protection civile au MALI.

Pour l'année 2015, son projet consiste en l'acheminement depuis la France de moyens de secours, à savoir des engins, matériels et habillements.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 5 000 euros.

### **ASSOCIATION GUINEE SOLIDARITE PROVENCE**

Cette association a pour but d'apporter ou de susciter une aide humanitaire à des groupes ou organismes en GUINEE CONAKRY dans les domaines de la santé, l'éducation, la formation professionnelle et de soutenir financièrement les coopératives locales d'aide aux handicapés.

Elle a créé en 2004 le centre Konkouré à Mamou (GUINEE CONAKRY), spécialisé dans la formation et la réinsertion de jeunes handicapés physiques des membres inférieurs.

Pour l'année 2015, elle sollicite la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour permettre le remplacement de leur véhicule de liaison, qui leur permet de recruter leurs élèves. Le déplacement entre Mamou et Conakry, la capitale, s'effectue par des routes dangereuses et est d'une durée d'environ 7 heures.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 8 000 euros.

NUMÉRO GUICHET UNIQUE	ASSOCIATIONS	DOMAINE D'ACTIVITÉS	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ASSOCIATION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION THÉMATIQUE
281	<b>RAFFIERKRO</b>	Développement d'une communauté villageoise en COTE D'IVOIRE : travaux, construction de logements des enseignants, aide matérielle d'artisans locaux, ferme de culture de la spiruline, atelier de poterie	6 000 €	29 000 €	6 000 €	6 000 €
791	<b>FORMATION SANS FRONTIERES</b>	Poursuite de développement du centre Cepertam en GUINEE CONAKRY : équipements, développement de l'axe de formation, consolidation des partenariats en Guinée	4 000 €	19 300 €	9 000 €	4 000 €
1134	<b>IMAG'IN</b>	Rénovation et sécurisation d'écoles à MADAGASCAR et partage de cette action avec les écoliers du Pays d'Aix	6 000 €	23 303 €	6 000 €	6 000 €
950	<b>LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE</b>	Équipement du canton de Toleha au BURKINA FASO : construction de forages et de bâtiments d'habitation (dont un logement d'enseignant)	6 000 €	84 600 €	10 000 €	6 000 €
958	<b>VENTALILI</b>	Développement du village de Tanlili au BURKINA FASO : alimentation de la banque de céréales, transport de l'eau domestique, irrigation d'un jardin potager collectif	2 000 €	35 300 €	6 000 €	2 000 €
461	<b>YARGO DEVELOPPEMENT</b>	Développement économique, social et culturel dans le village de YARGO au BURKINA FASO : transport d'eau domestique, développer l'esprit d'entreprendre (20 micro-crédits), réduire l'insuffisance alimentaire, améliorer l'équipement de l'école	0 €	9 300 €	5 000 €	5 000 €
669	<b>CASAMASANTE</b>	Apporter une aide sociale et médicale aux familles, sensibilisation dans les écoles aux problèmes sanitaires. Construction d'un dispensaire de 200 m <sup>2</sup> à Cap Skirring au SENEGAL	0 €	33 900 €	3 000 €	2 000 €
1184	<b>ENTRAIDE PROTECTION CIVILE INTERNATIONALE</b>	Apport technique et assistance en matière de protection civile au MALI, notamment par l'acheminement de moyens de secours depuis la France (engins, matériels, habillements)	0 €	18 000 €	5 000 €	2 000 €
355	<b>GUINEE SOLIDARITE PROVENCE</b>	Apport d'aide humanitaire en GUINEE CONAKRY dans les domaines de la santé, l'éducation, la formation professionnelle et de soutenir financièrement les coopératives locales d'aide aux handicapés. Le centre Konkouré est spécialisé dans la formation et la réinsertion de jeunes handicapés physiques.	0 €	79 600 €	8 000 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>37 000 €</b>

## Visas :

**VU** l'exposé des motifs ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2012\_A056 du Conseil communautaire du 31 mai 2012 portant organisation du Comité de pilotage de la Mission « Relations Internationales » et fixant les critères d'attribution et de gestion des subventions ;

**VU** la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

**VU** la délibération n°2014\_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 modifiant les seuils de mandatement des subventions aux associations ;

**VU** la délibération n°2014\_A221 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 modifiant les critères d'attribution et de gestion des subventions ;

**VU** l'avis du Comité de Pilotage de la Mission Relations Internationales en date du 8 avril 2015 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant global de 37 000 euros le versement de subventions aux associations mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 de la Mission Relations Internationales Fonction 048, qui présente les disponibilités nécessaires.

**2015\_B269**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**16 JUIN 2015**